



# Nouveaux sites, nouveaux contrats de ville

Cycle d'échanges 2015

12 octobre - à Ambérieu-en-Bugey (Ain)

17 novembre - Saint-Maurice-L'Exil (Isère)

# Un programme en 2 séquences

## MATIN

Réforme de la politique de la ville : situations et impacts en Rhône-Alpes

## APRES MIDI

Les contrats de ville : de l'intention à la mise en œuvre

# INTRODUCTION & PRESENTATION DU CYCLE



# LA POLITIQUE DE LA VILLE EN RHÔNE-ALPES



# 1/ Rappel historique

- Une région poids lourd sur le plan de la politique de la ville
- Une ancienneté de l'engagement des collectivités et des partenaires
- Des quartiers emblématiques
  - ✓ Eté 1981, Les Minguettes à Vénissieux → commission Dubedout, lancement de la procédure DSQ
  - ✓ Octobre 1990, Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin → discours présidentiel de Bron, création d'un ministère de la ville
  - ✓ Juillet 2010, La Villeneuve à Grenoble → Discours de Nicolas Sarkozy sur les thèmes de la sécurité, de l'éducation, de la nationalité, de l'immigration et de la politique de la ville

# 1/ Rappel historique

- Fin des années 1980: 21 quartiers concernés (DSQ puis DSU)
- Années 2000: 21 contrats de ville ou d'agglomération, 191 communes signataires, 240 quartiers concernés. Plus de la moitié des quartiers concentrés dans les 3 grandes agglos (Lyon, Grenoble, St Etienne)
- 2007-2014: 36 Cucs, 40% de contrats intercommunaux, 103 communes concernées, 247 quartiers, émergence de 18 nouveaux sites (Ain, Drôme, Ardèche)

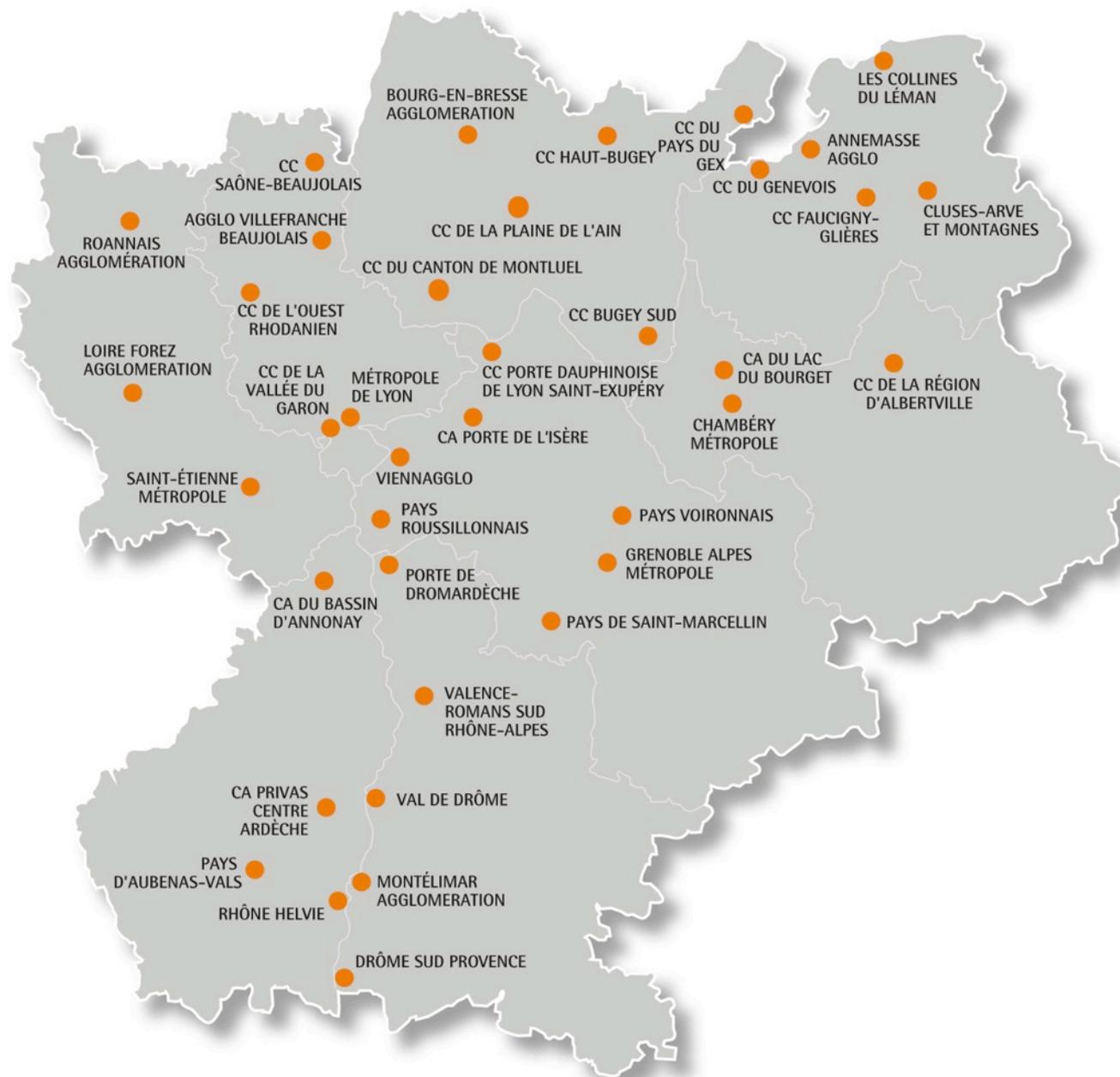
# 1/ Rappel historique

- PRU 1<sup>ère</sup> génération (2004-2014): 35 conventions signées dont 21 dans les 3 grandes agglos (13 sur le Grand Lyon, 5 sur la Métro Grenoble et 3 sur St Etienne Métropole), 41 quartiers (18% des logements locatifs sociaux de la région)
- PRE (date de création=2005): 50 dont 7 intercommunaux (soit 85 communes concernées)
- ASV (date de création=entre 2000 et 2013): 34 (2<sup>ème</sup> région la mieux lotie de France)
- CLS (depuis 2007, ils sont obligatoires dans les villes de plus de 10 000 habitants): 54

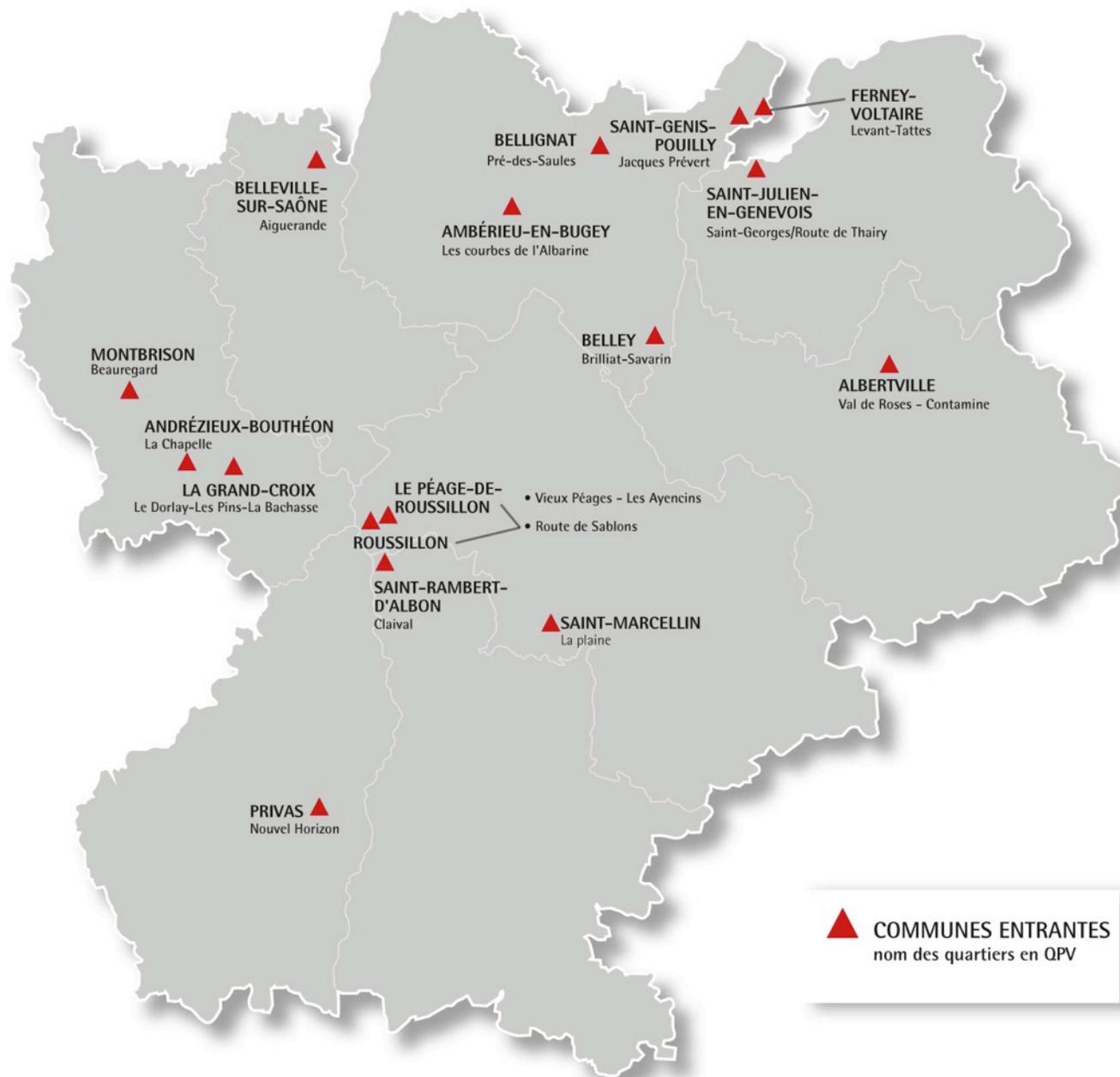
## 2/ Situation actuelle

- 38 intercommunalités en politique de la ville: 2 métropoles, 16 communautés d'agglomération, 20 communautés de communes
- 71 communes concernées (103 précédemment): 55 sont restées, 46 sont sorties et 16 sont entrées
- 124 quartiers QPV (247 Cucs précédemment)
- 365 000 habitants en politique de la ville, sauf quartier de veille, soit 6% de la population régionale (précédemment 637 656 habitants en Cucs soit 10% de la population régionale)

# Les intercommunalités de Rhône-Alpes en politique de la ville • Décembre 2014



# Les nouveaux territoires de Rhône-Alpes en politique de la ville • Décembre 2014



## 2/ Situation actuelle

- Volet urbain: 47 nouveaux quartiers en renouvellement urbain
  - ✓ 15 projets d'intérêt national (pas de sites entrants)
  - ✓ 28 quartiers d'intérêt régional ciblés en priorité par l'Etat et la Région (sites entrants: Ambérieu, Bellignat, Albertville)
  - ✓ 19 quartiers supplémentaires bénéficieront de crédits spécifiques qui leur permettront de mener des études préalables ou de conduire d'éventuels travaux de rénovation urbaine (sites entrants: St Marcellin)
- Volet social: pas de visibilité sur la situation des PRE et ASV
- Volet économique: une grande nouveauté des contrats

## 2/ Situation actuelle

- Des territoires aux profils très hétérogènes
  - ✓ Grands ensembles d'habitat social, situés dans les banlieues des grandes villes
  - ✓ Secteurs périurbains fragilisés en possible bascule
  - ✓ Secteurs centraux anciens déqualifiés
  - ✓ Micro-quartiers ou îlots isolés en grande précarité
- Pour les sites nouveaux
  - ✓ Faible niveau de revenus (comme les autres sites)
  - ✓ Hétérogénéité de l'habitat (habitat collectif, copropriétés dégradées, maisons individuelles, centres anciens paupérisés)
  - ✓ Très faible niveau de services
  - ✓ Problématique des villes frontalières

# MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS

## Premiers retours rhônalpins - automne 2015



# Introduction

« La politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens. » article 1, loi 21 février 2014

→ 2 textes : la loi et le cadre de référence du CGET

## Missions du conseil citoyen

- Favoriser l'expression des habitants
- Favoriser la co-construction des contrats de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

# Introduction

Avec le conseil citoyen, il s'agit :

« d'impulser une nouvelle dynamique participative essentielle dans ces quartiers.

La mise en place des conseils citoyens n'est pas un enjeu secondaire.

Évidemment, elle devra s'inscrire dans une démarche pragmatique, prenant en compte le contexte local dans toute sa diversité »

*Circulaire du ministère de la Ville  
aux préfets de département et de région,  
octobre 2014*

# Introduction

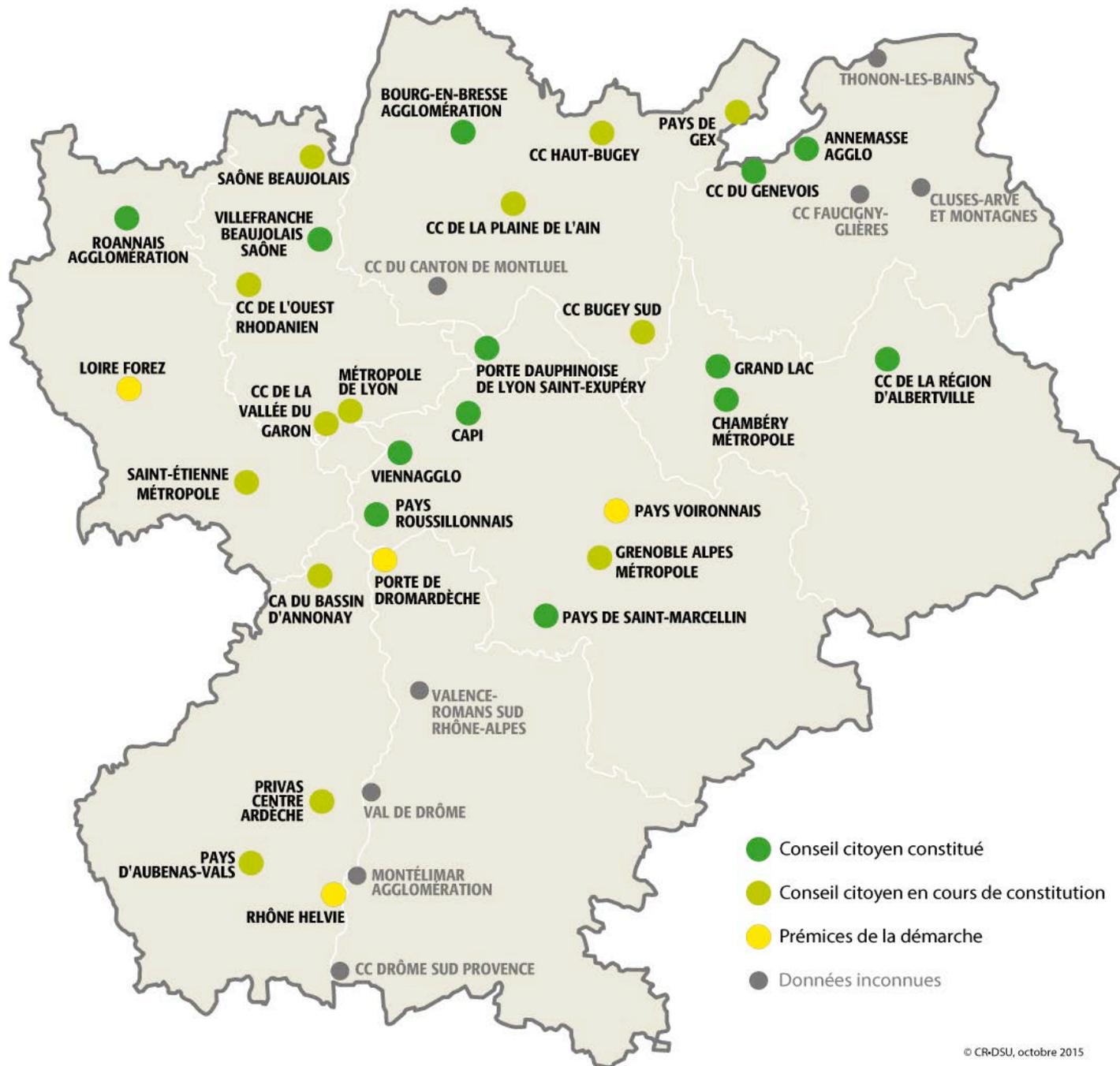
## Diversité de conceptions locales du conseil citoyen

- **Espace d'expression pour les habitants intéressés par la vie de leur quartier** (personnes qui se sont peu impliquées dans la vie et les débats publics existants). *Pierrelatte*
- **Est un moyen d'intéresser les habitants à la démocratie locale, de les associer aux démarches des élus**, mais il est aussi et avant tout destiné à **améliorer la vie des quartiers**, en partant de l'expérience et de l'avis de ceux qui y habitent. *Saint-Rambert-d'Albon*
- Le conseil citoyen est une **instance consultative** qui est force de proposition et participe à la décision publique. C'est un organe **représentatif de la parole des habitants, porteur de questions d'intérêt général**. *Montbrison*
- Le conseil citoyen vise à mettre en oeuvre l'expertise d'usage des habitants et leur capacité à **proposer et à suivre les actions**. *Pays roussillonnais*

# Une démarche qui demande du temps ... et des moyens

- Moyens humains : le binôme agent communal/État local, mais pas que !
- Environ 6 mois entre la décision de lancer la mise en place et la constitution du conseil
- Phase cruciale: informer-communiquer sur le conseil (son objet, ses missions, les modalités de constitution...) et donner l'envie de s'impliquer
- Groupe préfigurateur

# Conseils citoyens de Rhône-Alpes : état des lieux - octobre 2015



# Le conseil citoyen dans le paysage local des instances participatives

- 3 cas de figures :
  - Absence d'expérience antérieure en matière de démocratie participative : création ex-nihilo du conseil citoyen
  - Conseil(s) de quartier + un conseil citoyen
  - Un conseil de quartier évoluant vers un conseil citoyen
- Ex-nihilo: quel rôle des centres sociaux ?
- Adaptation d'une instance pré-existante : le cas de Chambéry

# Constitution du collège habitants

Plusieurs façons de faire en Rhône-Alpes :

- Collège constitué uniquement de volontaires  
Mais s'il y a trop de volontaires : recours au tirage au sort  
Et s'il ne sont pas assez nombreux : recours au tirage au sort parmi la liste d'habitants du quartier
- Tirage au sort uniquement, à partir d'une liste de volontaires
- Constitution de  $\frac{1}{2}$  volontaires et  $\frac{1}{2}$  d'habitants du quartier tirés au sort

Des choix différents de listes pour procéder au tirage au sort : bailleurs; copro privées; mission locale; adresses postales; listes électorales...

# Constitution du collège acteurs locaux

- Beaucoup d'associations
- Personnel des bailleurs: débat dans certains sites car signataire du contrat
- Professionnels de santé
- Peu d'entrepreneurs ou de salariés d'entreprise
- Tirage au sort (Vaulx-en-Velin)

# Composition des conseils citoyens

- Dans la plupart des cas : une douzaine de conseillers
- Parité recherchée, mais sur le moyen terme (pas exigence de départ)
- Peu de données sur la part de jeunes conseillers

# Animation et formation

Peu de données sur ce sujet, mais il semble, pour les conseils constitués :

- Majorité des conseils animée par des agents communaux - de manière temporaire
- Minorité : adulte relais, prestataire, service civique (envisagé)

Formation : très peu envisagée pour le moment. Toutefois, quelques données :

- Formation commune pour mieux comprendre le rôle de chacun
- Formation aux méthodes de recueil de la parole habitante
- Des formations sur le fonctionnement d'une collectivité, l'urbanisme, le budget
- Formation à la conduite de réunion, prise de parole
- Plusieurs « sessions de formation » pour comprendre ce qu'est la politique de la ville et son « écosystème » local

# Le conseil citoyen dans la gouvernance du contrat de ville

- 1/2 des sites : représentation du conseil citoyen dans toutes les instances de gouvernance
- Autre 1/2 des sites :
  - Représentation du conseil uniquement dans le Copil
  - Représentation uniquement dans le Cotech (ou non-précisé dans le contrat)
- Rôle/pouvoir du conseil citoyen dans ces instances rarement précisé dans le contrat
- 2 particularités : Albertville et Aix-les-Bains

# Réflexions, propositions et ... actions !

Conseils citoyens en place : après la participation à l'élaboration du contrat de ville, l'action pour

- éviter l'essoufflement
- faire sens
- faire « corps »
- engager une dynamique positive

Cas de Vienne, Saint-Marcellin et Annemasse

# Des conseils citoyens de Rhône-Alpes

- Prochainement, retrouvez les témoignages de Saint-Marcellin; Grenoble; Annemasse; Vienne et Villefranche-sur-Saône en vidéo
- Sur un site internet co-construit par 4 centres de ressources politique de la ville dans le cadre de la bourse participation du ministère de la Ville

**LA JEUNESSE,  
AXE TRANSVERSAL DES CONTRATS DE VILLE**



# 1/ La jeunesse: clés de lecture

- La jeunesse: période de transition vers l'âge adulte
- La jeunesse : entre 15 et 24 ans? Ce n'est pas si simple
- La jeunesse ne constitue pas une entité spécifique
- Des éléments en commun (musique, TIC...) mais des pratiques et des valeurs différentes
- Des différences en fonction des milieux sociaux d'origine

# 1/ La jeunesse: clés de lecture

- La jeunesse des quartiers : une composante singulière de la jeunesse
- Qui ne constitue pas un groupe homogène
- Mais qui a en commun d'être frappée par des situations de grande précarité
- Ne pas occulter les phénomènes propres à l'adolescence (ex: changement physio, goût du risque, estime de soi...)
- Les jeunes des quartiers ont des temporalités (dans l'instant) et des territoires propres (assignation au quartier)
- Le rôle des pairs: parfois + important que la famille ou l'école

# 1/ La jeunesse: clés de lecture

- Difficile de parler de spécificité des jeunes des quartiers mais des traits communs à l'ensemble des jeunes, amplifiés par les inégalités sociales
- Fort sentiment d'injustice, d'exclusion, de stigmatisation
- Une image négative de soi
- Une défiance vis-à-vis des professionnels et des institutions
- Des difficultés à se projeter individuellement ou collectivement dans l'avenir

## 2/ Ce qu'en disent les jeunes

- A propos du quartier
  - ✓ C'est un lieu où l'on s'aide, il y a de la solidarité
  - ✓ Tout le monde se connaît, c'est simple
  - ✓ Ici, on ne vit pas, on survit, il n'y a rien, on s'ennuie à mort
  - ✓ Tous les délits possible, on les a vus, je crois
  - ✓ Le quartier, t'as l'impression qu'il t'attire. T'as pas envie de sortir, d'être à l'extérieur
  - ✓ Je me sens à part. En même temps, c'est le concept du quartier, on nous a tous mis dans un endroit... isolé un peu du reste
- A propos de la rénovation urbaine
  - ✓ Les travaux, ils détruisent tout, et ils ne voient pas qu'en même temps, ils détruisent la moitié de notre enfance

## 2/ Ce qu'en disent les jeunes

- A propos de l'école
  - ✓ Quand on est dans la cité, on ne parle pas de l'école, c'est banni. On oublie
  - ✓ A l'école, on apprend à devenir autonome
  - ✓ On croit que l'école, c'est pour tout le monde, c'est égalitaire. Moi je dis que ce n'est plus le cas
  - ✓ Le point faible de l'école, c'est la discrimination. Si t'as un blaze cramé, les profs, ils ne te regardent pas
  - ✓ J'ai des regrets sur l'orientation. J'avais des capacités pour la générale et je n'y suis pas allé. Maintenant je suis en bac pro électricité et je me rends compte que j'ai pris la mauvaise filière
  - ✓ J'ai pas merdé, j'ai eu trop d'injustices. Scolairement parlant, j'avais le niveau pour aller plus loin, j'ai été mal orienté

## 2/ Ce qu'en disent les jeunes

- A propos de l'emploi
  - ✓ J'ai grave cherché, mais je n'ai trouvé que des stages. Les patrons ne veulent pas prendre des jeunes
  - ✓ Les gens ont beau aller à pôle emploi, ils ne trouvent pas de travail. Pôle emploi, je pense qu'ils s'en fichent
  - ✓ La mission locale, c'est une légende, ils n'aident pas du tout
  - ✓ Les blancs ont plus de facilité à trouver du travail. Quand tu t'appelles Mamadou, ce n'est pas facile
  - ✓ La première expérience, c'est toujours galère à trouver
  - ✓ Tu vas plus galérer que les autres, mais tu vas trouver un jour ou 'autre... si tu as de la persévérance
  - ✓ Il faut avoir des connaissances pour travailler, du piston

# 3/ La jeunesse: approche statistique

	% 0-24 ans/pop totale	%15-24 ans/pop totale
Ain	31,2%	10,8%
Ardèche	26,9%	9,5%
Drôme	29,6%	10,5%
Isère	32,2%	12,5%
Loire	30%	11,5%
Rhône	33,7%	14,4%
Savoie	29,3%	11,3%
Haute-Savoie	30,3%	10,9%
Rhône-Alpes	31,3%	12,2%
France	30,4%	11,8%

### 3/ La jeunesse: approche statistique

- Rhône-Alpes: une région comparativement plus jeune que la moyenne française: 31,3% de la population a moins de 24 ans (30,4% pour la France)
- Des différences selon les départements, notamment pour la tranche d'âge 15-24 ans, liées au phénomène urbain: 9,5% en Ardèche et 14,4% pour le Rhône
- Des différences selon les villes, liées à la présence des étudiants dans les grandes villes : 14% de jeunes à Lyon, 15 % à Grenoble, 13% à St Etienne et 9% à Aubenas ou Privas

### 3/ La jeunesse: approche statistique

- La population des QPV est jeune par comparaison au reste du territoire
- Pour les 0-24 ans, la situation dans les QPV de Rhône-Alpes est équivalente à la moyenne des QPV de France

	% 0-24 ans/pop totale	%15-24 ans/pop totale
Rhône-Alpes	31,3%	12,2%
QPV Rhône-Alpes	39,5%	14,8%
France	30,4%	11,8%
QPV France	39,8%	15,5%

### 3/ La jeunesse: approche statistique

D'après le rapport de l'Onzus:

- 21,5% des jeunes actifs de 15-24 ans des quartiers ont un emploi (28,4% pour les jeunes des agglos)
- 14,6% des jeunes des quartiers sont au chômage (7,9% pour les jeunes des agglos)
- Le taux de chômage des 15-24 ans des quartiers est de 40,4% (21,6% pour les jeunes des agglos)
- 52,7% des jeunes des quartiers sont en formation (58,3% pour les jeunes des agglos)
- 11,1% des jeunes des quartiers sont inactifs (5,4% pour les jeunes des agglos) = ni en étude, ni en formation, ni en emploi, ni au chômage

# 3/ La jeunesse: approche statistique

D'après le rapport de l'Onzus:

- Un jeune sur trois des quartiers n'a aucun diplôme (2 fois plus que les jeunes de l'agglo)
- 30,3% de titulaires du BAC dans les quartiers (47,5% reste de l'agglo)
- Les élèves des quartiers s'orientent à 57,3% dans les filières professionnelles à l'entrée en 1<sup>ère</sup> (36,5% pour le reste de l'aglo)
- 10% des jeunes sont exclus de toute pratique sportive ou culturelle

Conclusion: persistance et reproduction des inégalités

# 4/ La jeunesse dans les contrats de ville

- Analyse à partir de la lecture d'une trentaine de contrats, plusieurs cas de figure:
  - ✓ Pas de mention de la jeunesse, y compris parmi les axes transversaux (même chose pour l'égalité femmes/hommes et la LCD)
  - ✓ Pas de mention de la jeunesse comme un axe transversal mais dans les piliers « cohésion sociale » et/ou « développement économique/emploi »
  - ✓ Le contrat mentionne les 3 axes transversaux dont la jeunesse. C'est la reprise des dires de l'Etat
  - ✓ Le contrat aborde le sujet de la jeunesse avec un travail spécifique, différent selon les sites

# 4/ La jeunesse dans les contrats de ville

- Quand le sujet est abordé, plusieurs cas de figure:
  - ✓ Le sujet de la jeunesse a été travaillé seulement dans le cadre du diagnostic
  - ✓ Il a été travaillé dans le diagnostic et les orientations, voire dans les fiches-actions
- Des invariants
  - ✓ Reprise des priorités de l'Etat: accès à l'information, mobilité, engagement, co-construction de la politique, offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs
- Des différences
  - ✓ Les tranches d'âge prises en compte dans le contrat varient entre 0 et 30 ans, avec une majorité pour la classe d'âge 15-24 ans

# 4/ La jeunesse dans les contrats de ville

- Quelques exemples illustratifs (non exhaustifs):
  - ✓ La jeunesse est abordée dans le pilier « cohésion sociale » sous le chapitre « éducation, formation » (Albertville)
  - ✓ Dans un axe transversal avec les orientations suivantes: une politique jeunesse pour les 16-25 ans sur un quartier, accompagnement des familles, lutte contre le décrochage scolaire, articulation PEL/contrat de ville (Bourg en Bresse)
  - ✓ Dans un axe transversal « jeunesse, parcours de vie », avec comme objectifs: accompagner les jeunes de la préadolescence à l'âge adulte jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle (Chambéry)

# 4/ La jeunesse dans les contrats de ville

- Quelques exemples illustratifs (non exhaustifs):
  - ✓ Un axe « jeunesse, éducation, citoyenneté », avec travail de la DDCSPP sur repérage du droit commun de la jeunesse (Annonay)
  - ✓ Un axe « renforcer l'accompagnement des jeunes », avec 5 objectifs opérationnels : coordination des acteurs, espace d'information, accès au sport, mobilité, focus sur les jeunes en difficulté (Privas, Pays voironnais)
  - ✓ Un axe jeunesse avec un objectif « mettre en place une politique globale de la jeunesse » et une fiche-action du contrat de ville correspondant à cet objectif (St Rambert d'Albon, St Vallier)

# 4/ La jeunesse dans les contrats de ville

- Quelques pistes de travail et des interrogations
  - ✓ Ne pas penser la jeunesse en termes de dispositifs mais de parcours
  - ✓ Aborder la jeunesse comme une ressource et pas seulement comme un problème
  - ✓ Des thèmes oubliés: l'accès aux droits, la santé notamment la santé mentale
  - ✓ Comment mieux coordonner les différents services notamment Etat et collectivités locales?
  - ✓ Comment gérer la tension entre le fait que la jeunesse est une compétence municipale et le contrat de ville est une affaire intercommunale?
  - ✓ Ne peut-on pas se saisir du contrat de ville pour s'interroger sur un projet de jeunesse territorial?

**LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN DANS  
LES QUARTIERS PRIORITAIRES :  
ENJEUX ET MISE EN OEUVRE**

# En guise d'introduction

*« L'échec de la politique de la ville n'est pas tant l'impossibilité pour ces territoires d'évoluer, que de penser l'adéquation du droit commun aux caractéristiques spécifiques du quartier, avec un service public adapté »*

- Cyprien Avenel, Sociologue, La vie des Idées

# 1/ Le droit commun: des constats

- La mobilisation du droit commun: une question récurrente dans la politique de la ville mais qui n'a jamais dépassé le stade des intentions
- En théorie, le droit commun doit être mobilisé équitablement sur l'ensemble du territoire, mais dans la réalité les quartiers prioritaires bénéficient moins du droit commun que les autres
- Les crédits spécifiques remplacent souvent le droit commun dans les quartiers au lieu de s'y ajouter en complément et de faire effet levier (cf. rapport Goulard/Puppponi 2011 et rapport cour des comptes de 2012)

## 2/ Le droit commun: le définir?

- Une difficulté à définir le droit commun: pas de définition partagée par tous
- Le droit commun ne se limite pas à celui de l'Etat, il faut aussi prendre en compte les collectivités locales, les opérateurs (pôle emploi, CAF, ARS...) et les fonds européens → on parle alors des droits communs
- Le droit commun ne se limite pas à une approche budgétaire mais il concerne aussi les effectifs humains, le matériel ou les équipements publics sur un territoire

## 2/ Le droit commun: le définir?

- Le droit commun est le plus souvent défini par la négative: « *les politiques de droit commun renvoient aux politiques publiques déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris sur les quartiers prioritaires, par opposition à l'action spécifique de la politique de la ville limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire* »

Source: la nouvelle étape de la politique de la ville. Les réponses à vos questions, déc 2013

## 2/ Le droit commun: le définir ?

Approche Thomas Kirszbaum

- **Renforcer les moyens**

- Optimiser les financements : éviter les redondances, rechercher de nouvelles sources
- Couvrir les quartiers en équipements
- Rechercher des relais à l'action publique municipale => les associations dans certains cas

- **Adapter l'offre, l'améliorer :**

- Prendre en compte les besoins spécifiques des habitants
- Prendre appui sur les directions présentes dans les quartiers pour amener des services/une offre en adéquation avec ces besoins

- **Mieux coordonner les interventions :**

- Partenariat inter-institutionnel,
- Coordination opérationnelles d'acteurs de terrain,
- « Faire autrement »

### 3/ Le droit commun dans la réforme de la politique de la ville

- Un principe inscrit dans la loi de programmation sur la cohésion urbaine (art 1er)
  - Mobiliser le droit commun avant les politiques spécifiques
  - Redonner aux crédits spécifiques leur effet levier
- Le « nouveau » contrat de ville doit
  - Faire émerger un projet de territoire affichant les moyens du droit commun mobilisés
  - Porter sur des engagements formalisés et pluri-annuels pour les collectivités et leurs groupements

### 3/ Le droit commun dans la réforme de la politique de la ville

#### « Par le haut » : les 12 conventions ministérielles

- **Emploi** : 30% des emplois d'avenir ciblés vers les quartiers prioritaires
- **ESS** : soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics
- **EN** : convergence de la géo prioritaire / éducation prioritaire, ciblage des moyens dans le cadre de la Refondation de l'école (25% des postes sur la scolarisation des - de 3 ans, postes créés « Plus de maîtres que de classes »)
- **Jeunesse** : 25% des services civiques au bénéfice des jeunes des quartiers
- **Justice** : 100 bureaux d'aide aux victimes implantés dans les quartiers

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions,235>

### 3/ Le droit commun dans la réforme de la politique de la ville

#### Par « le bas »

- Déclinaisons territoriales des conventions nationales
- Contrats de ville => signataires élargis
- Formaliser des contrats de mobilisation et d'engagement du droit commun dans les quartiers prioritaires

Identification des ressources

Identification des besoins sur le territoire

Recherche des financements complémentaires internes et externes

Contractualisation avec les partenaires financiers

Animation du contrat de ville et des politiques territorialisées

## 4/ L'examen des contrats de ville

- Le droit commun n'est pas forcément mentionné comme tel dans les contrats mais apparaît dans la rubrique « engagement des partenaires »
- Parmi les partenaires cités, on retrouve quasi-systématiquement : Région, Département, agglomération, commune, CDC, CAF.
- Ensuite, parmi les organismes souvent cités, on peut signaler : les bailleurs, ARS, Éducation nationale, Pôle emploi, services déconcentrés de l'État.
- Et parmi les partenaires moins souvent cités : UT Direccte, Chambre de commerce, Chambre des métiers, Procureur de la République, CPAM, DRAC.
- Pour autant, ce sont parmi ces partenaires que l'on retrouve les engagements les plus précis.
- *A contrario*, parmi les partenaires systématiquement présents, deux ont fourni un texte qui est reproduit à l'identique dans tous les contrats (Région, CDC) et ne renseigne en rien sur l'engagement spécifique sur tel ou tel site.

# 4/ L'examen des contrats de ville

- Un effort pour repérer le droit commun
  - Analyse du contenu des conventions ministérielles ( ex: Montélimar)
  - « Le qui fait quoi ? » Pour chaque objectif opérationnel, les acteurs / institutions et dispositifs concernés
  - Plus rare : le chiffrage précis des engagements ( crédits et postes mobilisés) => ex. Annonay
  - Annonce d'un travail spécifique sur des projets structurants
- Parallèlement au contrat, des conventions thématiques spécifiques
  - Ex : Grd Lyon / CAF / Fédé. des Centres sociaux/villes.

# Le « repérage » ? Première étape

**POUR CHAQUE POLITIQUE THEMATIQUE :**

Connaissance de la politique	Publics bénéficiaires ?	Déclinaison territoriale ?
Orientations ?	Quels bénéficiaires ?	Où se décline cette politique ?
Moyens consacrés ?	Prise en compte de leurs besoins ?	Concerne-t-elle un quartier prioritaire ?
Modalités ?	Participent-ils à la définition de ces besoins ?	Oui =comment?
Accès à l'information?		Non = Comment pourrait-on la mettre en œuvre dans le quartier?
Éléments de suivi ?		

=> Voir La Rosace



## ATELIERS D'ÉCHANGES

Animés par l'équipe du CR•DSU

**DEBAT & RECUEIL  
DES ATTENTES DES PARTICIPANTS**

